

COMMUNE DE PONT-À-CELLES

-  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE :**  
**LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ 360°**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES**  
(CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I<sup>ER</sup>)

-  
**ENQUÊTE PUBLIQUE**  
-

Le Collège communal informe la population qu'une enquête publique est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
Lundi 26 juin 2023	Lundi 3 juillet 2023	Lundi 18 septembre 2023	Service Cadre de Vie (Environnement) <a href="mailto:environnement@pontacelles.be">environnement@pontacelles.be</a>

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service à savoir, du lundi au de 8h30 à 11h45 et les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 16h ou un jour ouvrable après 16 heures à l'adresse suivante : service Cadre de vie – place communale, 22 à 6230 PONT-A-CELLES.

Conformément au code de l'environnement, cette enquête sera suspendue du 16 juillet au 15 août compris. Le dossier ne pourra donc pas être consulté durant cette période.

**Le dossier est également consultable sur le site Internet de la commune via le lien suivant :** <https://www.pontacelles.be> **ou sur le site internet du Portail environnement de la Wallonie via le lien suivant :** <http://environnement.wallonie.be/enquetes-publiques/biodiversite/>

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service Cadre de vie (Environnement) via [environnement@pontacelles.be](mailto:environnement@pontacelles.be) ou au 071/84.90.63/62.

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

**Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites, par voie postale ou électroniques, peut envoyer ses remarques (pour le 18 septembre au plus tard) à l'administration communale ou en contactant le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement à l'adresse suivante :**

**Projets d'arrêtés du gouvernement wallon**

Via courriel : [enquetepublique.biodiversite@spw.wallonie.be](mailto:enquetepublique.biodiversite@spw.wallonie.be)

Pont-à-Celles, le 20 juin 2023.

Le Directeur général

G. CUSTERS

Par le Collège,



Le Bourgmestre

P. TAVIER

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.1., est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre I<sup>er</sup>, du Code de l'Environnement. Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre I<sup>er</sup>, du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein.